



Commune
d'AMPUS

Délibération N°2026-070

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 7 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept octobre, à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry BELADEN, Maire.

Présents : Mmes MM. Jean-François BERTHELEY, Catherine de BONNEFOY, Julien ICARD, Julie LUCCIONI, Monique DE SANTIS épouse BALDACCI, Sébastien PLEVEN, Frédéric MAULINO et Eddy LEBEAU.

Excusés : Jean-François DEWAILLY représenté par Thierry BELADEN,
Alexandre SYLVESTRE A LA MARIAZ représenté par Sébastien PLEVEN,
Julie FERRAND représenté par Catherine de BONNEFOY.

Absents : Bernard BOUSQUET, Sandrine CERVETTI épouse RIMBAUD et Florence JEAN DIT GAUTIER.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Julie LUCCIONI.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 9 Nombre de Suffrages exprimés : 12
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

ETUDE GEOTECHNIQUE DU MUR DE SOUTÈNEMENT SITUE DESCENTE DE RATTON : CHOIX DU BUREAU D'ETUDES

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2026-056 du 25 juin 2026, le Conseil Municipal a approuvé la réfection du mur de soutènement situé Descente de Ratton pour un montant estimatif de 81 667 € HT soit 98 000 € TTC et a sollicité une subvention auprès du Conseil Départemental du Var pour l'année 2026.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par arrêté n°2026-045 du 14 avril 2026, la circulation des véhicules est interdite sur une portion de la Descente de Ratton.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une étude géotechnique d'avant-projet est nécessaire compte tenu des lieux et présente la proposition financière du bureau d'études VINIRE GEOTECHNIQUE SAS d'un montant de 4 381.56 € HT soit 5 257.87 € TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser cette étude dans les meilleurs délais, afin de déterminer la technique de travaux à préconiser.

Le CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'étude géotechnique d'avant-projet du mur de soutènement situé Descente de Ratton,

APPROUVE le choix du bureau d'études VINIRE GEOTECHNIQUE SAS pour un montant de 4 381.56 € HT soit 5 257.87 € TTC,

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer une consultation pour le choix des entreprises de travaux,

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à cette affaire,

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget de la commune exercice 2026.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Thierry BELADEN

